





# ATELIER DE HAUT NIVEAU POUR LA VALIDATION DU DOCUMENT DE POSITION SUR LES DROITS INTEGRES AUX RESSOURCES NATURELLES DES COMMUNAUTES LOCALES, DES FEMMES ET PEUPLES AUTOCHTONES



Actes de l'Atelier

Yaoundé, le 10 Novembre 2011

Serge Ngendakumana et Hortense Ngono

# Liste des abréviations

CED: Centre pour l'Environnement et le Développement

CIFOR: Centre for International Forestry Research

CEFDHAC: Conférence des Ecosystèmes Forestiers d'Afrique Centrale

FAO: United Nation Food and Agriculture Organization

FEDEFCOM : Fédération pour la Foresterie Communautaire

GTZ: German Technical Cooperation

ICRAF: International Centre for Research in Agroforestry (World Agroforestry Centre)

IUCN: International Union for Conservation of Nature

MINATD: Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation

MINDAF: Ministère des Domaines et Affaires Foncières

MINEPAT: Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire

MINEP: Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature

MINFOF: Ministère des Forets et de la Faune

MINPROFF: Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille

UICN: Union Internationale pour la Conservation de la Nature

OIBT: Organisation Internationale des Bois Tropicaux

REPAR: Réseau des Parlementaires pour la Gestion durable des écosystèmes forestiers

d'Afrique Centrale

RRG: Rights and Resources Group, Secretariat de la coalition RRI

RRI: Rights and Resources Initiative

SNV: Netherlands Development Organisation

WWF: World Wild life Fund

# Table des matières

Lis	ste des abréviations	2
I.	Préambule	4
II.	Introduction Générale	4
(	Contexte de l'atelier	4
(	Objectifs de l'atelier	5
Ш	Approche stratégique et méthodologique de l'atelier	6
IV	. Le contenu de l'atelier	7
]	IV.1. Cérémonie d'ouverture	7
]	IV.2 Présentations et discussions en plénière	8
V.	Conclusion	13
An	nexes	15
]	Liste des participants _Atelier REPAR-ICRAF-RRI du 10 Nov 2011	15
]	Discours d'ouverture	18
(	Communique final	23
]	Discours de clôture	27

# I. Préambule

Dans le cadre du processus de relecture de la loi forestière en cours au Cameroun, l'ICRAF a suscité d'importantes réflexions sur la prise en compte des droits des minorités. A cet effet, un travail visant à recenser les entraves et relever l'intérêt de cette prise en compte a été engagé. L'aboutissement de cet effort a consisté en une organisation conjointe avec le réseau des Parlementaires (REPAR) d'un atelier de validation des réflexions synthétisées sous forme de document de position. Cet atelier de grand niveau qui a eu lieu dans les enceintes de l'Assemblée Nationale s'est tenu le 10 Novembre 2010 sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale et regroupait une cinquantaine de participants représentant toutes les parties prenantes sur les questions de droits et tenures forestières parmi lesquels se trouvaient:

- Les Députés à l'Assemblée Nationale du Cameroun et l'Honorable Moussa Koumbéré,
   Député au Parlement du Mali ;
- Les Partenaires au développement, les Leaders d'opinion et les Organisations de la société civile;
- Les Collectivités Territoriales Décentralisées, les Autorités traditionnelles et les Populations autochtones
- Les Gestionnaires des forêts communautaires et les Médias

Ces actes rapportent les détails sur le déroulement de l'atelier en l'occurrence la cérémonie d'ouverture, les exposés et débats en plénière, les travaux en groupe et la cérémonie de clôture.

# II. Introduction Générale

#### Contexte de l'atelier

La question de droits des communautés dans la gestion des ressources forestières demeure l'une des préoccupations majeures des acteurs du développement durable. Au Cameroun, l'initiative de révision de la loi forestière en cours, les résolutions découlant des différentes consultations multipartenaires, les engagements pris par le MINFOF au cours de la conférence internationale sur la tenure forestière à Yaoundé en mai 2009 traduisent clairement la volonté des autorités camerounaises à conduire le processus de réforme législative et institutionnelle visant le renforcement des droits des communautés.

Dans la même foulée, la politique de décentralisation et le manuel des procédures des forêts communautaires constituent en outre une réelle évidence des efforts entrepris pour aller vers plus d'équité dans la gestion concertée et durable des forêts.

Dans l'optique d'apporter des réponses face à cette problématique le World Agroforestry Centre (ICRAF) et le Réseau des Parlementaires (REPAR) ainsi que le partenaire au développement durable « Right and Resources Initiative » (RRI) déploient depuis plusieurs années d'importants efforts visant à encourager les communautés locales, les gouvernements, les donateurs et les institutions internationales à unir leurs efforts pour réduire de manière significative le nombre de personnes vivant en situation de pauvreté dans les régions forestières de la planète et à augmenter de manière substantielle le nombre d' aires forestières appartenant aux populations locales et gérées par celles-ci, tout en tenant compte des droits garantis d'exploitation et de commercialisation des produits et services s'y rapportant.

Suite à cet engagement, ce consortium et ses partenaires de la coalition « Rights and Ressources Initiative » (RRI) ont documenté une série de droits et réclamations des acteurs à la base en l'occurrence les communautés locales, les femmes et les peuples autochtones des zones forestières du Cameroon. Ce document est destiné aux parties prenantes intéressées par les questions récurrentes de droits d'accès étendus et de jouissance effective des couches sociales rurales aux ressources naturelles surtout forestiers et foncières surtout dans un contexte particulier de vulnérabilité due aux changements climatiques.

Ainsi, le REPAR et le World Agroforestry Center (ICRAF) ont organisé sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale, un atelier de haut niveau pour la validation du document de position sur les droits intégrés d'accès aux ressources naturelles des acteurs locaux des zones forestières.

# Objectifs de l'atelier

Cet atelier avait pour objectif global de fournir une synthèse digeste des arguments sur les droits intégrés d'accès aux ressources naturelles en faveur des communautés forestières, des femmes et des peuples autochtones au Cameroun, susceptible de servir d'aide- mémoire aux membres du Parlement, aux leaders d'opinion et d'autres élus locaux dans les débats et prise de position en faveur de la gestion équitable des ressources forestières. L'atelier servait également d'occasion pour une mobilisation de l'influence des Parlementaires et des leaders d'opinion, pour leur permettre d'apporter des contributions plus effectives en vue de la négociation des droits plus étendus pour les communautés dans le cadre de la réforme de la politique et la loi forestière en cours au Cameroun.

# III. Approche stratégique et méthodologique de l'atelier

Pour parvenir à cet objectif majeur, la stratégie du World Agroforestry Centre(ICRAF) et du Réseau des Parlementaires (REPAR) a consisté à bien sélectionner les participants qu'on peut classer en cinq groupes principaux.

- 1 Le Groupe des Parlementaires actifs au sein du réseau des Parlementaires pour la conservation des Ecosystèmes d'Afrique Centrale (REPAR) et ce car ils sont susceptibles de bien connaître la problématique des droits des communautés faisant face aux difficultés méconnus, non appliqués ou inexistants. Ceux-ci sont pressentis par ailleurs pour porter la stratégie de lobbying en faveur du renforcement des droits des communautés au sein des débats a l'Assemblée Nationale mais aussi auprès du gouvernement surtout en tant que membres statutaires de la Commission nationale de relecture de la politique et lois forestières en cours au Cameroun.
- 2 Le groupe des participants œuvrant dans les services étatiques en lien avec les droits des communautés et couches vulnérables. Dans cette catégorie, figuraient des personnes du MINFOF faisant partie du Comité de révision de la loi forestière, des cadres du Ministère des Affaires Sociales (MINAS) acteurs de la société civile (maires, responsables d'associations) qui font face au quotidien, aux multiples récriminations des communautés et certains membres de la coalition qui dans le cadre de leurs activités, ont déployé des outils et des méthodologies qui se sont révélés efficaces.
- 3 Le groupe des participants supposés maîtriser les différentes facettes des sources des droits des communautés et en mesure de parler en toute légitimité aux noms desdites communautés y compris les spécificités régionales de la question des droits des communautés au Cameroun. Cette catégorie de participants est représentée par les chefs traditionnels et les Collectivités Territoriales Décentralisées venant du Sud, de l'Est et du Sud-Ouest du pays.
- 4 La catégorie de ceux qui vivent la récrimination au quotidien et qui aimeraient faire entendre leurs voix devant ceux qui pourraient servir de relais vers les faiseurs des lois et politiques. Cette catégorie est naturellement celle représentant les Populations autochtones, les femmes et les Gestionnaires des forêts communautaires.
- 5 la dernière catégorie est celle des participants capables de partager leurs expériences et leurs savoir-faire en matière de lobbying destiné à la prise en compte des innovations réglementaires pour les transferts des compétences relatives à la gestion des ressources forestières. Cette catégorie de participants est représentée par la coalition RRI Cameroun, les autres partenaires au développement, les membres des Organisations de la société civile et les Médias;

A ce choix judicieux des participants, il faut ajouter une stratégie privilégiant la participation et l'égalité. Les travaux ont donc aussi été conduits dans une atmosphère conviviale où toutes les parties présentes ont librement exprimé leurs points de vue et surtout lors des entre-exposés et les travaux de groupe. Ainsi, lors des assises de cet évènement de haut niveau, la

facilitation participative et les exposés interactifs ont été privilégiés en plus du brainstorming et les travaux en commissions avec restitution en plénière.

# IV. Le contenu de l'atelier

L'atelier proprement dit est structuré en trois catégories : La première catégorie est celle des allocutions et discours d'ouverture. La deuxième est déclinée en deux types de présentations : les exposés introductif et liminaires et la troisième catégorie quant à elle, est consacrée aux travaux des groupes et la synthèse du communiqué final.



Photo1: Vue d'ensemble de la salle pendant les allocutions d'ouverture de l'atelier

#### IV.1. Cérémonie d'ouverture

Cette cérémonie était sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale représenté personnellement par son Vice-Président, l'Honorable Calvin FOINDING, qui par ailleurs en a assuré la présidente effective au debout comme à la fin.

Les travaux de l'atelier se sont ouverts par le discours du coordinateur national du REPAR, l'Honorable Zam Jean Jacques. Il est revenu sur le fait que les représentants des divers acteurs parties prenantes devraient prendre cette occasion qui vient à la suite du dialogue national dont cet atelier est le prolongement pour mieux s'outiller et réussir un plaidoyer en faveur des

communautés forestières. La gouvernance forestière actuelle, a il dit, est restée est défis au niveau national, mais que la production d'un document de position basé sur les arguments scientifiques, comme celui qui faisait l'objet du dit atelier, devrait influencer le processus de relecture des politiques et lois sur le foncier et le secteur forestier.

Le Docteur Zac Tchoundjeu, coordinateur régional a pris ensuite la parole, pour aussi rappeler les grands défis et idées clés qui soutiennent la question des droits étendus des communautés locales, des femmes et peuples autochtones qui par ailleurs sont les gardiens —conservateurs véritables des ressources naturelles. Leurs droits ne sont pas reconnus a juste valeur, a-t-il dit, pour permettre un décollage du développement durable vers un lutte véritable de la pauvreté. Les donateurs aussi semblent avoir abdiqué pour financer véritablement des actions d'appui et de recherche alors qu'en même temps et nous avons besoin de faire une distinction entre les terres et les ressources forestières appartenant aux communautés et celles appartenant a l'Etat. Ceci nécessite d'engager un plaidoyer sincère et

L'allocution de Mme Ngono Hortense, Représentante du réseau RRI, a remercié le Président de l'AN et les autres personnalités qui se sont fait le devoir de participer a cet important événement. Elle a présenté les objectifs et les missions de RRI et ses aires de couverture dans le monde en mettant l'emphase sur le travail sur les droits exécutés au Cameroun et l'agenda du plaidoyer de grand niveau au Cameroon.

Après ces allocutions introductives, a suivi l'ouverture solennelle par l'Honorable Calvin FOINDING, Vice - Président de l'Assemblée Nationale. Les détails des discours et allocutions se trouvent en annexe de cet acte.

# IV.2 Présentations et discussions en plénière

A l'issue de la phase protocolaire, les participants ont suivi avec intérêt cinq (05) exposés en avec pour objectif de mettre tous les participants au même niveau d'informations sur la problématique des droits des communautés. Ainsi, au sommaire, l'exposé de Serge Ngendakumana retracera le contexte de l'atelier, les objectifs et résultats attendus au sortir de ces assises. Il indiquera que le but global de cet important événement est la recherche de l'appropriation du contenu du document de position en vue de sa validation pour enfin s'en servir dans le processus d'influence des réformes de politiques forestières en cours au Cameroun. Par la suite est venu ce qu'il était convenu d'appeler l'exposé liminaire brillamment présenté par Dr Patrice Bigombe Logo, facilitateur principal désigné, qui portait sur « les droits de tenure et d'accès des communautés locales et autochtones des forêts au Cameroun: configurations, défis et perspectives ».

Dans son propos il a relevé que, la problématique d'analyse des systèmes de tenures foncières et forestières est d'actualité. Dans les dispositifs juridiques en matière d'accès et de gestion des forêts, la reconnaissance des droits des populations minoritaires est restrictive tandis que la prééminence de l'Etat est consacrée. Au Cameroun, il y a une cohabitation conflictuelle entre le droit moderne et les droits coutumiers. Cependant, le droit légiféré prédomine sur les

droits coutumiers. Les droits d'usages coutumiers reconnus aux populations se limitent au droit de récolte, de coupe, de chasse, de pêche, de parcours. Ils n'ont pas de portée commerciale et sont confinés à l'autoconsommation. Ces droits ne concernent pas l'ensemble des produits spéciaux (Ebène, ivoire etc.) et les aires protégées. Bien que la loi forestière de 1994 autorise l'attribution et la gestion des espaces forestiers à vocation communautaire, la propriété foncière n'est pas attribuée. La communauté ne peut conserver le droit d'usage que si elle respecte les termes de la convention de gestion.

Ainsi, la réforme des systèmes légaux de tenures forestières en cours devrait reconnaitre le pluralisme juridique, en insérant le droit coutumier dans le dispositif juridique moderne, pour un droit forestier adapté, contextualisé et négocié. Par ailleurs, on devrait envisager la mise en cohérence des législations foncières forestières et minières.

Comme recommandation l'exposant a suggéré de :

- Mettre sur la table la reconnaissance des modes d'appropriation coutumière des forêts ;
- Accorder un contenu commercial aux droits d'usage coutumiers;
- Etendre le droit de propriété foncière aux communautés ayant un droit sur les ressources;
- Accorder des compensations et réparations proportionnelles aux restrictions apportées aux usages des populations lors du passage des Projets structurants;
- Elaborer un nouveau plan d'affectation des terres et y prévoir les espaces fonciers pour les populations Autochtones sédentarisées ;
- Mieux institutionnaliser le droit de préemption.

Le deuxième exposé devait porter sur « les avancées remarquables dans la prise en compte des droits des communautés et Peuples Autochtones au Cameroun ». En l'absence de ces avancées, l'exposant, M. Nkié Martin, Point Focal du Groupe de Travail (GT) de la Commission de relecture de cette la loi a plutôt présenté « l'évolution du processus de relecture de la loi forestière ».

Pour mener à bien le processus, le GT et un Secrétariat Technique (ST) ont été mis en place au sein du MINFOF depuis 2009. Douze (12) thématiques et des leaders de thématiques ont été identifiés. Depuis novembre 2010, la FAO et la SNV ont présenté des propositions d'amélioration de la loi forestière et de ses textes d'application respectivement sur les thématiques concernant les Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL), la gestion communautaire des ressources forestières et la gouvernance forestière. Depuis juillet 2010, une sélection en vue du recrutement d'un bureau d'études chargé d'assister le GT est en cours. La suite va consister à Opérer le choix du Consultant, à susciter des actions pour que les leaders identifiés puissent se déployer et Encourager les leaderships pour les thématiques qui n'ont pas encore été parrainées.

A la suite de cet exposé, les débats ont successivement porté sur la durée du processus et les différents blocages, le résultat du groupe de travail sur les droits et tenures, le niveau d'intégration des mécanismes internationaux, la prise en compte de l'approche genre et les

travaux de l'ICRAF sur les changements climatiques. Enfin, les députés ont souhaité avoir la possibilité de consulter le projet de loi proposé avant sa transmission à l'Assemblée Nationale.

Ainsi, l'exposant, au cours de ses réactions, a invité tous leaders à avoir une approche ouverte et inclusive comme la SNV et la FAO. Il a promis un rapprochement de l'ICRAF et de la coalition RRI pour la prise en compte du travail effectué sur la thématique changement climatique et les droits des communautés dans la nouvelle politique forestière. Tous les leaders ont été invités à se rapprocher du MINFOF qui a mis en place un canevas de proposition et reste ouverte à toutes les propositions y compris celles du REFACOF sur la prise en compte de l'aspect genre. Pour veiller à cela, le Ministère de la Promotion de la Femme et de la Famille (MINPROFF) et Ministère de Affaires Sociales (MINAS) sont les membres du GT. Les souhaits pour que la validation des propositions se fasse à plusieurs niveaux en plus de celle souhaitée par les parlementaires ont été émis. Pour aplanir toutes les contraintes relevées il est à envisager une réunion en urgence du GT au MINFOF.

Par ailleurs, les questions de représentation des acteurs dans le comité de relecture de la loi et politique de 1994 a été posée surtout des peuples autochtones et des femmes. Les autres concernaient l'inertie observée et un « silence radio » de ce processus de réforme de la loi forestière. Y a-t-il un deadline? Les parlementaires demandent le document de proposition de la coalition RRI sur les droits des communautés et celui sur les changements climatiques en cours de finalisation par l'ICRAF-ASB. Le nombre d'intervention et la diversité des préoccupations concernant ce processus de relecture de la loi forestière au Cameroun.

L'Honorable Moussa Koumbere, Député au Parlement du Mali a présenté « les avancées remarquables dans la prise en compte des droits des communautés au Mali ».

Dans ce pays, le processus de décentralisation qui est en cours a consacré la prise en charge du développement par les populations. Il existe des schémas d'aménagements, cependant l'Etat peut prendre une partie du territoire à une collectivité. Le contexte est marqué par l'accaparement des terres par les Compagnies étrangères et d'exploitations minières. Les droits reconnus aux communautés locales et aux femmes sont précaires. Pour leur défense, Il y a une mobilisation de la société civile et du Parlement. Il existe une Union des Femmes pour le Droit et la Dignité composée des femmes rurales. Les parlementaires interviennent à travers des groupes de pressions et des questions orales aux membres du Gouvernement.

L'exposé sur le « rôle des élus du peuple dans le plaidoyer » a été préparé par l'Honorable ZAM, Coordonnateur du REPAR et présenté par M. MESSA. Il a reconnu la rareté des ressources, qui sont désormais très convoitées et faiblement accessibles aux populations locales. Il a mentionné les droits reconnus aux populations et leur méconnaissance par ceux-ci face aux exploitants extérieurs. Au Cameroun, le groupe des élus du peuple qui est constitué des Députés et des Conseillers Municipaux, va bientôt s'élargir aux Sénateurs et Conseillers Régionaux. Conformément à la loi de 2004, les parlementaires ont pour rôle le plaidoyer et la défense des

droits des populations. Ils constituent un maillon essentiel dans le processus d'établissement des règles.

Le thème concernant « *les femmes et l'accès aux ressources naturelles* » a été présenté par Mary Nyuyinwi, Experte en genre. Cet exposé a relevé que les ressources forestières sont différemment utilisées par les hommes et les femmes. L'usage de la forêt et des terres par les femmes dépend des facteurs socio-économiques et socioculturels. Les femmes ont accès à la terre en fonction de leur relation. Ce qui exclut, dans la plupart des cas les femmes de la propriété des terres. Compte tenu de la place des femmes dans la société et de leur rôle dans la gestion des ressources, Il serait juste et équitable d'évoluer vers des textes juridiques « genre sensible ».

Ces exposés ont suscité de vives réactions qui ont favorisé un échange fructueux et constructif entre les communicateurs et les participants sur les points ci-dessous synthétisés.

- La négociation des contradictions qui existent entre le pluralisme juridique et les revendications des femmes, ainsi que la prise en compte des conditions variables des problèmes d'accès à la terre par région pour tous les citoyens. A ce sujet, il a été dit qu'il y a des clauses qu'il faudrait réviser parce qu'elles ne touchent pas toutes les catégories sociales de la même façon. Le droit des femmes à l'héritage devrait être généralisé pour convenir à l'ensemble de la population. Il faudrait également établir les modalités de révision de la loi pour qu'elle ne soit discriminatoire ni pour les hommes ni pour les femmes.
- Les conditions de mise en cohérence d'une synergie d'actions entre le REPAR les collectivités décentralisées, et les élus locaux. Au Mali, Il y a une association des Municipalités qui travaille avec le Députés. Ce genre de synergie est à promouvoir au Cameroun, bien qu'il existe déjà une association des Communes Forestières du Cameroun.
- Le contrepoids des parlementaires face aux multinationales qui s'accaparent des ressources. Dans le droit positif Camerounais, le Député n'a aucun rôle à jouer, mais il peut user du droit de légiférer pour impulser les idées. C'est ainsi que la réforme de la loi foncière est partie des débats des parlementaires et a été impulsée par le Président de la République. Le REPAR souhaite qu'il y ait un zonage des terres pour leur affecter des destinations et empêcher leur vente qui serait préjudiciable. En plus des multinationales, il y a des citoyens Camerounais qui achètent d'immenses parcelles de terres dans des zones dont ils ne sont pas originaires.
- Le bail emphytéotique se terminant soit par la reconduction du bail soit par l'accès du locataire à la propriété ne saurait être un moyen de protection des populations. Dans ce processus, au départ, le Gouvernement demande toujours un débat à la base avec les populations, il est donc important d'éduquer les populations à la base.

- Les droits des populations locales et autochtones. Au Mali les conventions locales ont été élaborées par les communes qui reçoivent les populations nomades en leur permettant de gérer ou d'avoir des pâturages. Pour l'instant au Cameroun, les peuples autochtones n'ont pas droit à la terre, et les Députés ont demandé la création des Chefferies traditionnelles pour qu'ils aient une terre qui soit accolée à la Chefferie.
- Les initiatives prises par l'assemblée pour protéger les terres. Au Cameroun pour ce qui est des questions de superposition des permis sur les mêmes terres, il y a un Comité de suivi technique de gestion qui a élaboré un plan stratégique qui gère les questions de zonage en attendant que la réforme soit effective. Le parlementaire légifère et contrôle l'action gouvernementale, il dispose également d'une arme qui est la sensibilisation des populations à la vente incontrôlée des terres.

Cette série de communications a été bouclée par la présentation synthétique du **Document de position** par le Dr Gabriel Bachange Consultant commissionné et Serge Ngendakumana qui par ailleurs a coordonné la rédaction du document. Cet exposé a passé en revue les avancées et les insuffisances observées dans le dispositif légal et réglementaire. Il a ouvert la voie à une discussion, nourrie des contributions des participants et des avis des élus et leaders d'opinion. Les réflexions ont conduit à reconnaître:

- La méconnaissance de la loi par les populations et qui exige des efforts de vulgarisation à tous les niveaux ;
- La nécessité d'harmoniser les lois modernes et coutumières dans leur variété contextuelle,
- L'importance de la prise en compte de la problématique d'affectation des terres en fonction des enjeux actuels de notre Etat en rapport au REDD+, aux plantations agroalimentaires, et de la loi d'aménagement du territoire ;
- La nécessité d'une structuration et d'une synthèse des informations fournies par le document de position pour en faire un document de plaidoyer à porter auprès des décideurs ;
- L'urgence de la dynamisation et du renforcement du processus de relecture de la loi forestière en cours.

Pour approfondir ces réflexions, les participants ont été regroupés en trois (03) souscommissions intitulées ainsi qu'il suit et placées chacune sous la présidence d'un Député:

- Sous-commission 1 : Communautés locales et réclamations des droits de la tenure forestière
- Sous-commission 2: Peuples Autochtones, Défis et enjeux des droits de la tenure foncière et forestière
- Sous-commission 3: Femmes et l'accès aux ressources naturelles.

Chaque groupe avait pour objet : d'étayer les réclamations de son groupe cible, de donner son avis sur l'esprit du document, d'en ressortir les idées majeures à prendre en compte et de d'identifier cinq (05) recommandations à porter par les Députés dans le processus de révision de la loi.

Au terme des restitutions en plénière, des suggestions ont été formulées. Aussi, s'est-il avéré que certains points et aspects développés ou non pris en compte dans le Document de position, méritent d'être reconsidérés, complétés et enrichis, en suggérant que les processus de réforme engagés prennent en compte les principales propositions de recommandations suivantes :

- Réformer les systèmes légaux de tenure forestière dans le sens de la reconnaissance du pluralisme juridique et de la réconciliation des pratiques, de la légitimité et de la légalité dans la gestion des forêts ;
- Donner une dimension commerciale aux droits d'usage coutumiers des ressources forestières ;
- Etablir une distinction entre les produits forestiers non ligneux et les produits agro forestiers issus de la domestication des arbres fruitiers locaux et des plantes médicinales;
- Mettre en cohérence les législations et réglementations foncières, forestières et minières nationales :
- Réviser le plan de zonage en tenant compte des éléments de la cartographie participative initiée par la coalition RRI;
- Créer des chefferies traditionnelles pour les communautés autochtones ;
- Conférer le droit de propriété foncière aux bénéficiaires et gestionnaires des espaces forestiers à vocation communautaire appliquant les dispositions des conventions de gestion signées avec l'Etat.

Sur la base de ces recommandations, les participants ont validé le Document de position, donné mandat au consultant et à l'équipe technique de le consolider en intégrant l'ensemble des observations soulevées, pour assurer un plaidoyer argumenté susceptible d'influencer les processus de réforme en cours et favoriser une gestion intégrée et durable des ressources naturelles au Cameroun.

# V. Conclusion

Les enjeux environnementaux et socio-économiques de l'heure au niveau mondial et local imposent une gestion durable de toutes les ressources naturelles. La condition sine qua none à cela est l'application des modes de gestions justes et équitables pour toutes les couches sociales. Particulièrement les plus vulnérables vivant au quotidien proche de ces ressources, telles que les communautés locales, les femmes et les peuples autochtones. Comme on l'a constaté au cours de l'atelier, les systèmes légaux et juridiques actuellement en vigueur au Cameroun ne permettent pas un véritable épanouissement de ces populations. C'est compte tenu de cela que les dynamiques des réformes foncières et forestières ainsi que le processus de décentralisation actuellement en cours au Cameroun ont été initiés.

C'est est une véritable opportunité à saisir pour que désormais soient instaurées la justice et l'équité dans la gestion des ressources naturelles au Cameroun. Ceci ne peut se faire que si toutes les forces en présence (Administrations, élus locaux, société civile, partenaire au développement, etc.) mettent ensemble leurs efforts pour donner un contenu adéquat à ces réformes et dynamisent le processus pour un aboutissement favorable à terme.

A cet effet, les partenariats tels que celui mis en place dans le cadre de l'organisation de cet atelier (ICRAF, RRI, REPAR) sont à encourager. Les travaux menés et les réflexions nourries au cours de cet atelier ont montré que la volonté du Gouvernement Camerounais à mener ces réformes est effective, cependant beaucoup reste à faire.

Il a été constaté une certaine léthargie dans l'évolution du processus enclenché depuis 2008. La planification du processus dans le temps ainsi que le mode de fonctionnement du groupe de travail mis en place, ne sont pas connues. Certaines thématiques n'ont pas de leaders et toutes celles qui en disposent n'ont pas encore fait de propositions. Pourtant toutes les thématiques sont directement ou indirectement liées et concernent les intérêts des minorités qui sont chers à RRI. Si cet état de choses perdure, il est fort probable de se retrouver à terme avec des lois inappropriées. Pour la réussite du processus, il est souhaitable qu'il soit soutenu dans son ensemble. Il s'agit d'apporter un appui ciblé aux acteurs locaux, à l'administration et aux leaders de thématiques. Il est question de:

- Renforcer les capacités de la coalition RRI à l'élaboration des documents de plaidoyer ;
- Dynamiser le processus de révision de la loi forestière en cours dans sa globalité en apportant un appui aux activités du GT et aux leaders de autres thématiques ;
- Favoriser la mise en place d'un cadre de communication et d'évaluation préalable des documents de plaidoyer élaborés ;
- Contribuer à la vulgarisation des textes réglementaires favorables aux populations locales,
- Encourager des initiatives de gestion durable par le développement des activités pilotes par les minorités.

# Annexes

# Liste des participants \_Atelier REPAR-ICRAF-RRI du 10 Nov 2011

	Nom des			Téléphon	
ID	participants	Institution	Fonction	е	Mail
	Hon Mary		Vice President GP		
1	Muyali Boya	Assemblee Nationale	RDPC	77562188	bmuyali@yahoo.co.uk
	Hon Zam Jean		Coordonnateur		
2	Jacques	Assemblee Nationale	REPAR	77679563	janjakzam@yahoo,fr
	Hon Essola				
3	Etoa L.Roger	Assemblee Nationale	President CEFDHAC	77743025	alloserl@yahoo.fr
			1er vice-		
	Hon Bokwe		coordonnateur		sam_bokwe@yahoo. co
4	Samuel	Assemblee Nationale	REPAR	75466968	uk
			2eme vice-		
	Hon. Bangaoui		coordonnateur		
5	Gervais	Assemblee Nationale	REPAR	99549056	bangaoui05@yahoo.fr
	Hon Adamou		1er Sécrétaire		cabinetparlementairefaro
6	Saidou	Assemblee Nationale	Général REPAR	94039553	@yahoo.fr
	Hon Komba		Conseiller Technique		
7	Gaston	Assemblee Nationale	N°2	96582216	gastonkomba@yahoo.fr
	Hon Oyono				
8	Martin	Assemblee Nationale	Censeur N°1 REPAR	99682567	oyonoaac@yahoo.fr
	Hon MEBANDE		Députée du Haut		
9	Brigitte	Assemblee Nationale	Nyong	77707253	bleue_regine@yahoo.fr
	Hon Mubun				
10	Ntam James	Assemblee Nationale	Député du SDF-NW	75833183	mntjames@yahoo.fr
	Hon Fotso		Député des		
11	Joséphine	Assemblee Nationale	Bamboutos	99919030	
	Hon Moussa		Membre du	223 7620	
12	Coumbéré	Parlement Mali	Parlement	70 09	moussacoumb@yahoo.fr
	Dr Zac		Coordonnateur		
13	Tchoundjeu	ICRAF	régional		z.tchoundjeu@cgiar.org
	Directeur des				
14	Forets (Mfou)	MINFOF	Directeur des forêts		
		MINFOF-	PF -Relecture de la loi		
15	Nkie Martin	Reboisement	Forestiere	99648523	nkie.martin@voila.fr
	S.M. Mvondo				
16	Bruno	Ebolowa	Chef Traditionnel	77810944	smbmvondo@yahoo.fr
			Traditional Chief,		
			President		
	Chief Robinson		FEDEFCOM-National		mfawtanyi@yahoo.co.uk
17	Tanyi	Tinto	Community Forests	???	fedefcom12@gmail.com

			Federation		
	Ebale Adjomo				
18	Richard	Commune Efoulan	Maire Efoulan	22021800	
				99 83 84 39	
		Représentant des			
	Nti Mefe	Maires de la zone			
19	Solomon	forestière	Maire		ntimefesolo@yahoo.fr
	Ayemondo	Representant	Coordonnatrice du		
20	Hélène	Peuples autochtones	CADDAP	75042156	<u>caddap@yahoo.fr</u>
	Ngwa Ntya	Representant	Président de		
20	Joseph	Peuples autochtones	ADEBAGO	96478071	???
		Representant	Coordonnateur de		
21	Messe Venant	Peuples autochtones	OKANI	77304634	messe_venant@yahoo.fr
		Representant	Vice Presidente de		
22	Hawe Bouba	Peuples autochtones	Mboscuda	77787334	hawebouba@yahoo.com
23	Mary Nyuyinwi	FOWIC	Specialiste du Genre	???	mnyuyinwi@gmail.com
	Antoinette				ocbb_cameroun@yahoo.f
24	Pa'ah	REFACOF/OCBB	Presidente OCBB	???	<u>r</u>
	Chantal				
25	Wandja	IUCN	Point Focal RRI	???	chantal.wandja@iucn.org
26	Cecile Ndjebet	Cam Eco	National Coordinator	???	cndjebet@yahoo.com
27	Samuel Nguiffo	CED	Secretaire General	99 95 28 49	snguiffo@yahoo.fr
	Ngono		Facilitatrice Coalition		
28	Hortense	RRI Regional	RRI		h_ngono@yahoo.fr
	MPOUMA		Leader d'opinion -		
29	J.Emmanuel	GIC-FC Kopongo	Producteur	99 86 22 40	
	Serge				
	Ngendakuman		Hote-Personne		s.ngendakumana@cgiar.o
30	а	ICRAF	Ressource	79532918	rg
	Enchaw		Departement de		
	Gabriel		Geographie-		
31	Bachange	Université de Ydél	Consultant	75 18 09 31	enchgabsbach@yahoo.fr
	Essama Essama				
32	Mathurin	REPAR	Conseiller Juridique	75 25 14 96	mathessama@yahoo.fr
	Mireille				
33	Feudjio	ICRAF	Junior Scientist	77 41 31 06	feutsami@yahoo.fr
	Edith Keguep		Assistante		
34	Nella	ICRAF	Administrative		e.keguep@cgiar.org
	Kirsten	017	Coordonnatrice Pro	7500755	
35	Hegener	GIZ	PSFE	75297566	<u>kirsten.hegener@giz.de</u>
2.0	Nyambi	NAINIA C	Directeur de la	0.000403.0	
36	Dikosso Henri	MINAS	Solidarité Nationale	96984036	
27	Nadica Missils	CMITDITO	Programme	00004043	nmhalla@ahahu = ==
37	Nadine Mballa	CNUDHDAC	assistant(démocracy)	99894043	nmballa@ohchr.org
38	Leunkeu Rosette	RACOPY	Coordinatrice	99745200	racopy05@yahoo,fr
38	ווטאבונפ	NACOFI	Coordinatrice	JJ/43200	racopyos@yanoo,ii

39	WWF	WWF	WWF		_
40	Bruno Ahanda	Communication AN	Specialiste Media	77422350	
	Divine		Research Fellow- AF		
41	Foundjem Tita	ICRAF	Policy& Economics	77930792	dftita@yahoo.com
42	Julius Atie Iseli	ICRAF	Specialiste Media		J.Iseli@cgiar.org
	Bigombe Logo				patricebigombe@hotmail.
43	Patrice	CERAD	Personne-ressource	77758310	<u>com</u>
	Cleto	Cooperation	Facilitateur Delegue-		cleto.ndikumagenge@pfb
44	Ndikumagenge	Canadienne	PFBC		c-cbfp.org
45	Karpe Philippe	CIRAD			karpe@cirad.fr

# Discours d'ouverture

# REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

----ASSEMBLEE NATIONALE

Atelier de haut niveau pour la validation du document de position sur les

droits intégrés aux ressources naturelles des communautés locales, des femmes et peuples autochtones dans le cadre des réformes des régimes foncier et forestier au Cameroun

-----

# WORLD AGROFORESTRY CENTRE (ICRAF), RIGHT AND RESOURCES INITIATIATIVE (RRI), RESEAU DES PARLEMENTAIRES (REPAR)

DISCOUS DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

-----

HEMICYCLE de l'AN, YAOUNDE, 10 Novembre 2011

Honorable Madame la 1ere Vice Présidente du GP

RDPC,

Honorable Coordonateur du Réseau Parlementaire pour la gestion des Ecosystèmes de l'Afrique Centrale (REPAR)

Honorables Membres du Parlement de la République du Cameroun

Honorable Membre du Parlement de la République Sœur du Mali,

Monsieur le Coordonateur Régional de l'ICRAF, Afrique de l'Ouest et du Centre,

Madame la Représentante de RRI-USA

Monsieur le Directeur des Forêts

Mesdames et Messieurs les Maires des communes invitées

Vos Majestés Les Chefs traditionnels

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Nationales et Internationales, partenaires de la recherche pour le développement durable,

Mesdames et Messieurs les leaders d'opinion,

Distingués Invités, Mesdames et

Messieurs,

Je voudrais au terme de cet atelier de validation du document de position sur les droits intégrés des de la nom de l'Assemblée nationale et en mon nom personnel vous exprimer mon

admiration personne, souhaiter la bienvenue dans cette belle salle de l'Hémicycle de Ngoe-Ekelle.

Ensuite, je voudrais très sincèrement remercier les organisateurs de cet atelier World Agroforestry Centre (ICRAF) et le Réseau des Parlementaires (REPAR) ainsi que le bailleur de Fonds « Right and Resources Initiative » (RRI) qui n'ont jamais cessé de déployer d'importants efforts pour l'implication des communautés, des femmes et des peuples autochtones dans le cadre des reformes des régimes fonciers et forestiers en cours au Cameroun.

L'action de votre centre de recherche en collaboration avec les réseaux REPAR et RRI, vous vous en doutez Mesdames et Messieurs, concorde avec les missions et objectifs de notre institution est la porte-voix des acteurs locaux dans leurs préoccupations quasi quotidiennes au prêt des instances de prise des décisions afin de promouvoir l'accès des populations forestières aux ressources de leur milieu surtout dans le cadre des réformes des régimes foncier et forestier au Cameroun.

Comme vous le savez, la question de droits des communautés dans la gestion des ressources forestières est restée un défi pour les acteurs locaux alors que les droits des femmes, des communautés et des peuples autochtones sont aussi à part entière des droits de l'homme. Au Cameroun, l'initiative de révision de la loi forestière en cours, les résolutions découlant des différentes consultations multipartenaires, les engagements pris par les agences gouvernementales surtout le MINFOF au cours de la conférence internationale sur la tenure forestière à Yaoundé en mai 2009 dénotent clairement la volonté politique et institutionnelle des autorités camerounaises à conduire le processus de réforme des textes et lois vers le renforcement des droits des communautés dont la survie dépend de l'accès aux ressources naturelles dans les paysages.

La politique de décentralisation et le Manuel des procédures des forets communautaires constituent en outre une réelle évidence des efforts entrepris pour aller vers plus d'équité dans la gestion concertée et durable des forêts.

Ainsi nul n'est besoin de vous dire que les membres de l'Assemblée Nationale en collaboration avec vous, les acteurs de la recherche et de la Société civile demeure résolument engagés à poursuivre le processus de plaidoyer enfin de voir intégrées dans les nouveaux textes de

politiques et lois forestières et foncières les desiderata et les réclamations que vous avez ainsi documentées participativement dans les divers sites du Cameroun profond.

Je ne doute aucun instant que cette voie nous mènera a des cadres solides qui régiront la politique de gestion durable des forêts et de la lutte contre la pauvreté. Il convient de rappeler qu'on ne pourrait y arriver sans passer par le dialogue des parties prenantes, raison de saluer la production de ce document de position et cet atelier qui viennent à point nommé.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

Le présent atelier, qui s'intègre dans cette donne vise comme l' objectif global de fournir une synthèse digeste des arguments sur les droits intégrés d'accès aux ressources naturelles en faveur des communautés forestières, des femmes et des peuples autochtones au Cameroun, susceptible de servir d'aide- mémoire aux membres du Parlement et d'autres élus locaux dans les débats et prise de position en faveur de la gestion équitable des ressources forestières.

L'atelier servira également d'occasion pour une mobilisation de l'influence des Parlementaires et des leaders d'opinion, pour leur permettre d'apporter des contributions plus effectives en vue de la négociation des droits plus étendus pour les communautés dans le cadre de la réforme de la politique et la loi forestière en cours au Cameroun.

C'est ici le lieu de saluer les efforts des initiateurs de cette rencontre qui pendant deux jours permettront aux différentes expertises et expériences générées en Afrique et ailleurs dans le monde, de contribuer à la détermination d'une stratégie efficace permettant l'implication de nos communautés dans la gestion de leurs ressources forestières.

De même je peux vous rassurer que les objectifs de cet atelier s'inscrivent en droite ligne des prescriptions de Son Excellence Monsieur Paul Biya Président de La République du Cameroun et de son Gouvernement pour l'amélioration des conditions de vie de nos communautés locales. Donc, nous ne naviguons pas à contre-courant de la politique nationale.

En remerciant les acteurs au développement d'avoir initié cet important atelier, j'ose espérer que cette journée de travaux nous permettra de développer une stratégie permettant une intégration effective de nos communautés, des peuples autochtones et des femmes dans la gestion des ressources foncières et forestières. C'est sur cette note d'espoir que je déclare ouverts les travaux de « l'atelier de haut niveau pour la validation du document de position sur les droits intégrés aux ressources naturelles des communautés locales, des femmes et peuples autochtones au Cameroun »

Vive la coopération internationale,

Vive l'Assemblée Nationale,

Vive son Excellence Paul Biya,

Vive le Cameroun,

Je vous remercie







# ATELIER DE HAUT NIVEAU POUR LA VALIDATION DU DOCUMENT DE POSITION SUR LES DROITS INTEGRES AUX RESSOURCES NATURELLES DES COMMUNAUTES LOCALES, DES FEMMES ET DES PEUPLES AUTOCHTONES

# **COMMUNIQUE FINAL**

Le 10 novembre 2011, s'est tenu à la Salle des Commissions du 3<sup>ème</sup> étage de l'Assemblée Nationale du Cameroun, l'atelier de validation du document de position document de position sur les droits intégrés aux ressources naturelles des communautés locales, des femmes et des peuples autochtones.

Organisé par l'ICRAF et le REPAR, soutenus par leurs partenaires du Right and Resources Initiative(RRI), sous le haut patronage du Président de l'Assemblée Nationale, cet atelier a connu la participation effective d'une cinquantaine de participants parmi lesquels:

- Les Députés à l'Assemblée Nationale
- L'Hon Moussa Koumbéré, Député au parlement du Mali
- Les Partenaires au développement
- Les Collectivités territoriales décentralisées
- Les Autorités traditionnelles
- Les Leaders d'opinion
- Les Organisations de la société civile
- Les Populations autochtones
- Les Gestionnaires des forêts communautaires
- Les Médias

L'atelier avait pour objectif principal de fournir une synthèse digeste des arguments sur les droits intégrés d'accès aux ressources naturelles en faveur des communautés forestières, des femmes et des peuples autochtones au Cameroun, susceptible de servir d'aide- mémoire aux membres du Parlement et élus locaux dans les débats et prises de positions en faveur de la gestion équitable des ressources forestières.

Il devait également servir de prétexte pour une mobilisation de l'influence des Parlementaires et des leaders d'opinion, afin de leur permettre d'apporter des contributions plus effectives pour la négociation des droits plus étendus au profit des communautés dans le cadre de la réforme de la politique et de la loi forestière et foncière en cours au Cameroun.

Prenant la parole en premier, le modérateur général des travaux, le Dr Patrice Bigombe Logo a présenté un exposé liminaire sur les droits de tenure et d'accès des communautés locales et autochtones des forets au Cameroun: configurations, défis et perspectives.

Après cette séquence introductive, s'en est suivie la cérémonie solennelle d'ouverture placée sous la Présidence de l'Honorable Calvin FOINDING, Vice - Président de l'Assemblée Nationale représentant le Président. Elle a été ponctuée par les mots de bienvenue des organisateurs à savoir successivement les Coordonnateurs du REPAR et de l'ICRAF, puis la représentante de RRI. Elle a été clôturée par le discours d'ouverture du Président de l'Assemblée Nationale.

A l'issue de la phase protocolaire, les participants ont suivi avec intérêt 04 exposés en rapport avec la problématique, à savoir :

- 02 communications sur les *Avancées remarquables dans la prise en compte des droits des communautés et Peuples Autochtones au Cameroun*, successivement par M. Nkié Martin Cyrille Point Focal du Groupe de Travail de la Commission de relecture de la loi forestière de 1994 et l'Honorable Moussa Koumbere, Député au Parlement du Mali;
- Le rôle des élus du peuple dans le plaidoyer pour l'intégration des droits étendus par MESSA Petit, Assistant technique au REPAR;
- Les Femmes et l'accès aux ressources naturelles, par Mary Nyuyinwi, Experte en genre.

Ces exposés ont suscité de vives réactions qui ont favorisé un échange fructueux et constructif entre les communicateurs et les participants sous la facilitation du modérateur et la contribution des experts. Il en ressort globalement que la question de l'accès des Communautés locales, des Femmes et des Peuples Autochtones aux ressources naturelles et aux droits fonciers demeure cruciale au Cameroun. Dans ce sens, la révision en cours de la loi forestière, ainsi que les réformes du code minier et foncier annoncées, se présentent comme des opportunités à saisir, notamment dans un contexte dominé par la mise en œuvre imminente des grands projets

structurants et l'émergence des nouveaux mécanismes développés dans le contexte des changements climatiques.

Dans le prolongement des communications, l'on a suivi la Présentation synthétique du Document de position par le Dr Gabriel Bachange consultant commissionné et Serge Ngendakumana de l'ICRAF. Cet exposé a passé en revue les avancées et les insuffisances observables dans le dispositif légal et réglementaire et confirmé la pertinence de la présente démarche qui vise à améliorer l'accès des communautés locales, des Femmes et des Peuples autochtones aux droits fonciers, aux ressources naturelles et par conséquent aux bénéfices y afférents. Cette présentation a ouvert la voie à une discussion, nourrie des contributions des participants et des avis des élus et leaders d'opinion. Aussi au terme des échanges, une synthèse des leçons apprises a pu être effectuée. Et il ressort que le document devrait être revu à la fois sur le fond et la forme pour en faire un instrument capable de porter ce plaidoyer auprès des décideurs.

Pour approfondir la réflexion, les participants ont été regroupés en 03 sous-commissions intitulées ainsi qu'il suit et placées chacune sous la présidence d'un Député:

- **Sous-Commission 1** : Communautés locales et réclamations des droits de la tenure forestière
- Sous Commission 2: Peuples Autochtones, Défis et enjeux des droits de la tenure foncière et forestière
- **Sous Commission 3**: Femmes et l'accès aux ressources naturelles.

Au terme des restitutions en plénière, des suggestions pertinentes visant à améliorer et étendre les droits des communautés locales en général, des femmes et des peuples autochtones en particulier ont été formulées. Aussi, s'est-il avéré que certains points et aspects développés ou non pris en compte dans le Document de position, méritent d'être reconsidérés, complétés et enrichis, en suggérant que les processus de réforme engagés prennent en compte les principales propositions suivantes :

- Réformer les systèmes légaux de tenure forestière dans le sens de la reconnaissance du pluralisme juridique et de la réconciliation des pratiques, de la légitimité et de la légalité dans la gestion des forêts;
- → Donner une dimension commerciale aux droits d'usage coutumiers des ressources forestières ;
- ♣ Etablir une distinction entre les produits forestiers non ligneux et les produits agroforestiers issus de la domestication des arbres fruitiers locaux et des plantes médicinales;
- ♣ Mettre en cohérence les législations et réglementations foncières, forestières et minières nationales :

- Réviser le plan de zonage en tenant compte des éléments de la cartographie participative initiée par la coalition RRI.
- **♣** Créer des chefferies traditionnelles pour les communautés autochtones
- ♣ Conférer le droit de propriété foncière aux bénéficiaires et gestionnaires des espaces forestiers à vocation communautaire appliquant les dispositions des conventions de gestion signées avec l'Etat.

Sur la base de ces recommandations, les participants ont validé le Document de position, donné mandat au consultant et à l'équipe technique de le consolider en intégrant l'ensemble des observations soulevées, pour assurer un plaidoyer argumenté susceptible d'influencer les processus de réforme en cours et favoriser une gestion intégrée et durable des ressources naturelles au Cameroun.

Fait à Yaoundé, le10 novembre 2011

Les participants

# Discours de clôture

# REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

----ASSEMBLEE NATIONALE

Atelier de haut niveau pour la validation du document de position sur les droits intégrés aux ressources naturelles des communautés locales, des femmes et peuples autochtones dans le cadre des réformes des régimes foncier et forestier au Cameroun

# WORLD AGROFORESTRY CENTRE (ICRAF), RIGHT AND RESOURCES INITIATIATIVE (RRI), RESEAU DES PARLEMENTAIRES (REPAR)

DISCOURS DE CLOTURE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE

-----

HEMICYCLE de l'AN, YAOUNDE, 10 Novembre 2011

Honorable Madame la 1ere Vice Présidente du GP RDPC,

Honorable Coordonateur du Réseau Parlementaire pour la gestion des Ecosystèmes de l'Afrique Centrale (REPAR)

Honorables Membres du Parlement de la République du Cameroun

Honorable Membre du Parlement de la République Sœur du Mali,

Monsieur le Coordonateur Régional de l'ICRAF, Afrique de l'Ouest et du Centre,

Madame la Représentante de RRI-USA

Mesdames et Messieurs les Maires des communes invitées

Vos Majestés Les Chefs traditionnels,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organisations Nationales et Internationales, partenaires de la recherche pour le développement durable,

Mesdames et Messieurs les leaders d'opinion,

Distingués Invités, Mesdames et

Messieurs.

C'est avec un réel plaisir que je prends la parole a l'occasion de la clôture des travaux de cet atelier de validation du document de position sur les droits intégrés des communautés locales, des femmes et des peuples autochtones.

Je voudrais, tout d'accord, au nom de l'Assemblée Nationale, du REPAR et de l'ICRAF, vous remercier pour le sérieux et la détermination dont vous avez fait preuve tout au long de cette longue journée de travail.

Depuis le matin, vous vous êtes attelés à cerner les grands éléments de la thématique des droits communautaires, des peuples autochtones et des femmes. De vos travaux, il apparait clairement que la reconnaissance et la sécurisation des droits de tenure, l'accès aux ressources forestières et foncières des acteurs locaux sont un préalable pour le développement durable et la lutte contre la pauvreté au Cameroun.

Pour y arriver vous avez proposé que les reformes foncières et forestières en cours prennent en compte les principaux éléments suivants :

- Réformer les systèmes légaux de tenure forestière dans le sens de la reconnaissance du pluralisme juridique et de la réconciliation des pratiques, de la légitimité et de la légalité dans la gestion des forêts;
- 2. Donner une dimension commerciale aux droits d'usage coutumiers des ressources forestières ;
- 3. Etablir une distinction entre les produits forestiers non ligneux et les produits agroforestiers issus de la domestication des arbres fruitiers locaux et des plantes médicinales;
- 4. Mettre en cohérence les législations et réglementations foncières, forestières et minières nationales ;
- 5. Réviser le plan de zonage en tenant compte des éléments de la cartographie participative initiée par la coalition RRI.
- 6. Conférer le droit de propriété foncière aux bénéficiaires et gestionnaires des espaces forestiers à vocation communautaire appliquant les dispositions des conventions de gestion signées avec l'Etat.

Honorables Députés,

Mesdames et Messieurs,

Chers participants,

L'Assemblée Nationale, a travers le REPAR, s'engage a porter ces propositions aux comites en charge de la révision des législations foncières et forestières au Cameroun.

Au reste, au nom du très honorable Cavaye Yeguie Djibril, Président de l'Assemblée Nationale, je déclare clos les travaux de « l'atelier de haut niveau pour la validation du document de position sur les droits intégrés aux ressources naturelles des communautés locales, des femmes et peuples autochtones au Cameroun »

Vive la coopération internationale,

Vive l'Assemblée Nationale,

Vive son Excellence Paul Biya,

Vive le Cameroun,

Je vous remercie